



**PAYS-D'ENHAUT**

CHÂTEAU-D'ŒX | ROUGEMONT | ROSSINIÈRE

## Règlement pour l'octroi d'une aide ponctuelle aux entreprises établies au Pays-d'Enhaut

### 1. But

Créer son entreprise demande de vastes compétences et requiert des prises de décision constantes. Tout-e entrepreneur-e est amené-e à sortir de sa zone de confort et la route est rarement celle prévue au départ.

Dans le but de soutenir les entreprises de la région, de les aider à augmenter leurs chances de succès et d'anticiper les défis qui se présentent à elles, Pays-d'Enhaut Région peut recourir à des mandataires externes afin de lui permettre de remplir pleinement sa tâche d'accompagnement du tissu économique et des porteurs de projets.

Il s'agira principalement de soutiens dans les domaines suivants :

- modèle d'affaires et stratégie
- marketing, communication
- transition numérique
- ressources humaines et management
- finances
- droit et fiscalité
- transmission d'entreprise
- formation en création d'entreprise

### 2. Conditions d'octroi de chèque-coaching

Un chèque-coaching permet à une entreprise d'être rapidement mise en relation avec un conseiller membre du réseau de Pays-d'Enhaut Région, sur la base d'un tarif forfaitaire.

Une entreprise est éligible à un chèque-coaching si elle répond aux critères suivants :

- être une entreprise qui a son siège au Pays-d'Enhaut ou souhaitant s'y établir
- ne pas compter plus de 20 ETP
- avoir un projet concret qui nécessite l'approche d'un consultant
- avoir besoin d'un conseil particulier pour le lancement, le développement, la restructuration ou le transfert de l'entreprise ou lors de la survenance d'un événement particulier
- le conseil ne concerne pas des compétences-métier, un litige en cours ou une question qui relève de la marche normale des affaires de l'entreprise.



## PAYS-D'ENHAUT

CHÂTEAU-D'ŒX | ROUGEMONT | ROSSINIÈRE

### 3. Compétences d'octroi

- le comité de Pays-d'Enhaut Région attribue un budget annuel spécifique à cette mesure
- le besoin est identifié dans le cadre de la prestation de guichet entreprise
- la direction est compétente pour l'attribution du chèque-coaching ; le soutien est considéré comme approuvé sur la base d'un courrier écrit adressé à l'entreprise et qui précise le montant total de la participation maximale, la prestation et le prestataire mandaté et les modalités de paiement
- la commission économie est informée des soutiens octroyés.

### 4. Montant et financement du chèque-coaching

Le chèque-coaching a une valeur maximale de CHF 750.— / cas. Une entreprise peut être éligible à plusieurs chèques-coaching pour un montant maximal de CHF 1'500.—/an. La prestation est financée de la manière suivante :

Membres de Pays-d'Enhaut Région :

- 50% de la prestation est financée par Pays-d'Enhaut Région
- 50% de la prestation est à la charge de l'entreprise soutenue

La notion de membre est considérée pour l'année durant laquelle se déroule le coaching.

Non-membres :

- 25% de la prestation est financé par Pays-d'Enhaut Région
- 75% de la prestation est à la charge de l'entreprise soutenue

Les soutiens sont conditionnés à la disponibilité des fonds attribués à cette mesure.

### 5. Modalités de paiement

Pays-d'Enhaut Région paie l'entier de la prestation auprès du mandataire et facture la part dûe par l'entreprise soutenue.

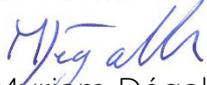
### 6. Prestations couvertes

Les prestations sont définies dans le cadre d'une convention établie entre Pays-d'Enhaut Région et le réseau de mandataires

### 7. Validité

Ce règlement a été approuvé par le comité en date du 19 août 2020. Il entre en vigueur avec effet immédiat pour une durée indéterminée. Il peut être révoqué en tout temps par le comité.

**PAYS D'ENHAUT REGION**  
**Economie et Tourisme**

  
Myriam Dégallier  
Directrice